




## Charte COFREET de l'entretien professionnel et domestique responsable

---

### Préambule

Le Comité français de l'Etiquetage pour l'Entretien des Textiles (COFREET) est une association loi 1901 créée en 1964 par les professionnels du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien. Les membres du COFREET sont les acteurs de toute la filière du Textile et de l'Habillement, du Nettoyage Professionnel, des Produits d'Entretien, des Fabricants d'Appareils Ménagers ainsi que des Centres Techniques et des Laboratoires de Recherche. Le COFREET regroupe plus de 800 entreprises licenciées adhérentes qui utilisent les symboles déposés d'entretien des textiles.

Le COFREET est propriétaire de la marque déposée  en vigueur actuellement. Cette marque, utilisée par les entreprises de la filière textile habillement, informe les consommateurs et les entreprises du secteur du nettoyage professionnel, des conditions maximales d'entretien adaptées aux articles textiles, évitant ainsi des dommages irréversibles lors du lavage, blanchiment, séchage, repassage et nettoyage professionnel.

Le COFREET a choisi de s'engager dans une démarche active de sensibilisation afin de garantir :

- La conformité des symboles d'entretien avec les caractéristiques de l'article textile,
- Une recommandation claire auprès du consommateur et des entreprises du secteur du nettoyage professionnel, pour garantir l'entretien le mieux approprié et le plus responsable à chaque article.

Pour cela, le COFREET a pris l'initiative de lancer une réflexion en matière d'entretien responsable, impliquant l'ensemble de ses partenaires.

On entend par "entretien" le traitement **professionnel et domestique** des articles textiles (vêtements et accessoires textiles, linge de maison, textiles d'ameublement, articles de puériculture, jouets, etc.).

La présente Charte est une première formalisation des engagements communs des professionnels concernés en matière d'entretien responsable. Certains professionnels ayant entamé une telle démarche au sein de leur propre filière, cette charte a pour vocation de fédérer les acteurs de l'Entretien autour d'un même noyau d'engagements et devra susciter de nouvelles actions qui seront restituées chaque année. Ce document s'inscrit donc dans une démarche continue de progrès de la part des professionnels.

---

Sous l'égide du COFREET, l'ensemble de ses membres prend les engagements suivants :

## 1 Engagements en termes d'information et d'innovation en matière d'entretien responsable

- Le COFREET et ses membres s'engagent à bien faire connaître à l'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et à travers eux, aux entreprises, les caractéristiques de chaque symbole d'entretien et leur contenu technique, afin que les entreprises réalisent les tests appropriés, déterminent les conditions maximales d'entretien de leurs articles textiles, et y apposent les symboles d'entretien adéquats.

Ainsi, l'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et à travers eux, les entreprises, s'engagent à utiliser les symboles d'entretien dans le respect strict du Règlement d'Usage et du Règlement Technique du COFREET, dans le but de conserver la qualité, les propriétés et d'optimiser la durée de vie des articles textiles.

- Le COFREET et ses membres s'engagent à transmettre régulièrement et à faire circuler au sein de la filière toutes les informations concernant les évolutions des symboles et les innovations dont ils ont connaissance, en matière d'entretien "responsable".

## 2 Engagements en termes d'efficacité économique et de prudence environnementale

- L'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et notamment les entreprises du secteur du nettoyage professionnel, s'engagent à faire preuve de prudence environnementale lors de l'entretien des articles textiles, et de rechercher lors du nettoyage professionnel les traitements les plus adaptés en tenant compte du résultat recherché, de la nature des fibres composant l'article textile, et en minimisant la consommation de solvants, de détergents, d'eau, d'énergie et la production de rejets de toute nature, dans le respect de la réglementation sur l'Environnement et l'Energie.
- L'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et notamment les fabricants de produits d'entretien, s'engagent à faire preuve de prudence environnementale dans la composition de leurs produits.

## 3 Œuvrer pour une consommation responsable

- L'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, et à travers eux, les entreprises, s'engagent à informer le consommateur, de façon claire et pertinente, sur la signification des symboles d'entretien. Ils s'engagent également à réactualiser régulièrement ces informations en fonction des évolutions des symboles d'entretien et des innovations technologiques.
- L'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien, concernés, et notamment les fabricants d'appareils électroménagers, s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'eau. Les fabricants d'appareils électroménagers s'engagent notamment à poursuivre l'élargissement de l'offre d'appareils présentant de hautes performances environnementales auprès des consommateurs.
- Pour le lavage et le séchage domestiques, l'ensemble des acteurs de la filière du Textile, de l'Habillement et de l'Entretien concernés, s'engagent à promouvoir, auprès des consommateurs, une démarche responsable et citoyenne qui permet de :
  - > économiser l'eau, en optimisant la charge lavée,
  - > économiser l'énergie, en utilisant des détergents adaptés pour réduire les températures de lavage,
  - > réduire les rejets des produits d'entretien en respectant les instructions de dosage selon le degré de salissure et de dureté de l'eau,
  - > réduire les déchets en choisissant, quand ils existent, des produits d'entretien concentrés et des emballages recyclables et/ou recyclés.



Cette Charte est signée par l'ensemble des parties prenantes  
à Paris, mercredi 7 juillet 2010



François-Marie GRAU,  
Président du COFREET



Emmanuelle BUTAUD STUBBS,  
Déléguée Générale de l'UIT



Jean-Pierre MOCHO,  
Président de l'UFIH



Bernard Planque,  
Délégué Général du GIFAM



Claude Perrin,  
Déléguée Générale AFISE

et avec le soutien de



INSTITUT FRANÇAIS DE LA MODE

Dominique Jacomet,  
Directeur Général IFM

& de

